

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE,
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 8 mars 2021 à compter de 19 h 00, effectuée à distance par moyen de vidéoconférence enregistrée et sans public, disposition nécessaire suite à la pandémie de la COVID-19 et à laquelle sont présents et forment le quorum requis :

| | |
|---------------------------|---|
| Mairesse | Francine Laroche |
| Mesdames les conseillères | Liliane Viens-Deschatelets Josée Gougeon Handie Ladouceur |
| Messieurs les conseillers | Pierre Gagné Ghislain Collin |

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Sylvain Langlais, est présent et agit comme secrétaire de cette séance.

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Sophie Dionne, est également présente.

Un avis a été publié afin d'annoncer la rencontre en vidéoconférence sans public et dans lequel les citoyens étaient invités à faire parvenir leurs questions par courriel ou sur la boîte vocale de la directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse ouvre la séance à 19 h 00.

2021-03-2705 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Lampron et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel quel.

ADOPTÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 08 février 2021

3.2 Suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 08 février 2021

4. TRÉSORERIE

4.1 Comptes à payer de l'état des revenus et dépenses pour le mois de février 2021

5. AFFAIRES GÉNÉRALES

5.1 Appui à Coalition Santé Laurentides

5.2 Demande au gouvernement du Québec d'une programmation accès-logis

5.3 Résolution de régularisation du 820, route 309

5.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 312 sur les droits de mutation

5.5 Procédure d'arrérages de taxes 2021

6. HYGIÈNE DU MILIEU

7. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

7.1 Offre de service au MTQ pour la prise en charge des travaux sur la route 309

7.2 Réduction de la limite de vitesse sur l'ensemble du réseau routier de la municipalité

8. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Nomination du bureau touristique et culturel au parc Jean-Matha Constantineau

8.2 Mandat pour la construction d'une halte touristique et culturelle au parc Jean-Matha Constantineau

8.3 Confirmation d'adhésion de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain à titre de membre-fondateur du futur parc régional 31 Milles

8.4 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Initiative canadienne pour des collectivités en santé

8.5 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Stations de nettoyage d'embarcations 2021-2022

8.6 Mandat de dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Stations de nettoyage d'embarcations 2021-2022

8.7 Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds AgriEsprit de FAC

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

9.1 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de restauration des traverses de cours d'eau pour l'exercice financier 2021-2022

9.2 Mandat d'autorisation de régularisation - 12, chemin des Falaises

9.3 Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Rapport annuel d'activités - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

10.2 Adoption du protocole de l'affectation des premiers répondants

10.3 Mise à niveau des équipements du service des incendies de la Municipalité

11. RÉGIES ET COMITÉS

12. CORRESPONDANCE

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-03-2706

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2021

Il est proposé par la conseillère Handie Ladouceur et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 février 2021.

ADOPTÉE

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2021.

Aucun suivi

TRÉSORERIE

2021-03-2707 ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2021

Il est proposé par la conseillère Liliane Viens-Deschatelets et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de février 2021 pour les montants suivants :

| <u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2021</u> | | |
|--|------------------------|---------------------|
| Solde au 31 janvier 2021 | -79 100,01 \$ | |
| Dépôts taxes municipales | 298 919,66 \$ | |
| Dépôts autres revenus | 14 788,40 \$ | |
| Revenus PIQM aqueduc | 128 205,30 \$ | |
| Règlement d'emprunt 310 | 1 935 600,00 \$ | |
| TPS-TVQ | 62 266,37 \$ | |
| MTQ déneigement | 24 074,03 \$ | |
| Intérêts | | |
| Total des revenus | 2 463 853,76 \$ | |
| Placement | 300 000,00 \$ | |
| Intérêt sur placement | 17 958,30 \$ | |
| Total des liquidités disponibles | 2 684 753,75 \$ | |
| Total | 2 684 753,75 \$ | |
| Chèques fournisseurs | 17 899,80 \$ | C2100018 à C2100034 |
| Déboursés fournisseurs | 26 820,12 \$ | L2100013 à L2100025 |
| Déboursés manuels fournisseurs | 1 880,26 \$ | M0210006 |
| Paiements directs fournisseurs | 40 306,27 \$ | P2100046 à P2100082 |
| Remb. Prêt PRECO Règl. 240 | 452 260,36 \$ | |
| Remb. PIQM Règl. 256 | 126 568,50 \$ | |
| Remb. Prêt temporaire PRIRL | 1 063 449,40 \$ | |
| Salaires mensuels | 44 781,23 \$ | |
| Paiements mensuels | 10 655,18 \$ | camions et autres |
| Total des dépenses | 1 784 621,12 \$ | |
| Solde de banque | 600 132,63 \$ | |
| Placement | 317 958,30 \$ | |
| Liquidités disponibles avant retenue | 918 090,93 \$ | |

Je, Sylvain Langlais, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y avait, lors de l'émission des chèques et des paiements préautorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer les dépenses autorisées.

ADOPTÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

2021-03-2708 APPUI À COALITION SANTÉ LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE les résultats d'une importante étude réalisée récemment pour le compte du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides confirme l'inadéquation entre les besoins en santé et services sociaux de la population des Laurentides et les services offerts;

CONSIDÉRANT QUE la population des Laurentides a doublé en quatorze ans passant à plus de 630 850 personnes en 2020 et qu'une croissance d'au moins 6,3 % de la population est attendue d'ici 2026, sans compter les villégiateurs;

CONSIDÉRANT QUE la région des Laurentides représente 7,4 % de la population québécoise, mais la part du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux destiné à la région s'élève seulement à 4,9 %. Cet écart de plusieurs centaines de millions de dollars perpétue le déséquilibre et l'iniquité interrégionale;

CONSIDÉRANT QUE la région des Laurentides a porté, depuis fort longtemps, des revendications légitimes pour demander l'équité interrégionale et la fin du sous-financement chronique afin de bâtir un réseau de santé et de services sociaux accessible et efficient pour l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE l'approche ponctuelle du financement par projet soumise aux aléas politiques engendre de l'épuisement relié à la reddition de comptes, une discontinuité dans les offres de services mais surtout une déconsolidation de la mission de base des organismes;

CONSIDÉRANT QU'il existe toujours un manque à gagner de 9,4 millions en financement à la mission entre les seuils financiers au programme de soutien aux organismes communautaires reconnus par le CISSS et ce que les groupes reçoivent réellement;

CONSIDÉRANT QUE la population laurentienne doit pouvoir bénéficier de soins de santé et de services sociaux de qualité avec des infrastructures modernes et des services adéquats qui sauront répondre à l'augmentation du volume de soins requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain :

ADHÈRE officiellement à la Coalition Santé Laurentides.

ADOpte une résolution d'appui à la Coalition Santé Laurentides et ainsi ajoute sa voix aux autres partenaires qui exigent une correction dans le financement à la mission des organismes communautaires et l'obtention d'un rattrapage pour permettre un développement adéquat et structurant du système de santé et des services sociaux.

ADOPTÉE

2021-03-2709

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Handie Ladouceur, de demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

ET

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, madame Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, madame Sonia Lebel, et au ministre des Finances, monsieur Eric Girard.

ADOPTÉE

2021-03-2710

RÉSOLUTION DE RÉGULARISATION DU 820, ROUTE 309

CONSIDÉRANT la résolution adoptée le 7 mai 2001 portant le numéro 01-05-2373 concernant le transfert par la Municipalité de deux parties de lots en faveur de monsieur Gaétan Bélisle et madame Christine Rhéaume; ces deux lots étant maintenant désignés comme étant les lots 5 582 769 et 5 582 794 du cadastre du Québec et situés au 820, route 309, Notre-Dame-de-Pontmain (Québec) J0W 1S0;

CONSIDÉRANT qu'aucune cession reflétant le transfert de la propriété de ces deux lots par la municipalité n'a été publiée au registre foncier jusqu'à ce jour, indiquant par conséquent que la municipalité est toujours propriétaire des lots en question;

CONSIDÉRANT qu'une promesse d'achat a été déposée sur les lots appartenant à monsieur Gaétan Delisle et madame Christine Rhéaume actionnaires de la compagnie 9072-6860 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de régulariser la situation et de s'assurer que la chaîne de titres des deux lots soit exempte de vices en autorisant le transfert de

propriété des lots 5 582 769 et 5 582 794 du cadastre du Québec et situés au 820, route 309, Notre-Dame-de-Pontmain (Québec) J0W 1S0, directement aux nouveaux acheteurs aux mêmes conditions que la résolution numéro 01-05-2373 et que toute charge soit au frais des acquéreurs. Par conséquent le conseil autorise le directeur général, monsieur Sylvain Langlais, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour la réalisation de ladite transaction.

ADOPTÉE

2021-03-2711 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 312 SUR LES DROITS DE MUTATION

Avis de motion est donné par le conseiller Pierre Gagné que le projet de règlement numéro 312 qui s'intitule *Règlement concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$* sera présenté lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil en vue de son adoption et que dispense de lecture soit faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

Lors de cette séance les citoyens seront entendus publiquement pour fin de consultation.

ADOPTÉE

2021-03-2712 PROCÉDURE D'ARRÉRAGES DE TAXES 2021

CONSIDÉRANT la mise en vigueur de la *Procédure pour la gestion des arrérages de paiement de taxes foncières* portant le numéro F-2000-01, en date du 14 mai 2018 suite à l'adoption de la résolution 2018-04-7023;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite fournir aux contribuables l'information susceptible de leur permettre de connaître le processus de recouvrement des taxes impayées suite au délai permis dans la politique F-2000-01 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, ladite politique encadrant les démarches légales de recouvrement judiciaire qui seront entreprises par nos conseillers juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Lampron et résolu à l'unanimité de mettre à jour la procédure pour la gestion des arrérages de paiement de taxes foncières en y ajoutant ce qui suit :

- Ceci est adopté en fonction de l'article 964 du Code municipal qui donne les droits suivants :

La municipalité locale peut, chaque fois qu'elle le juge convenable, autoriser par résolution le secrétaire-trésorier, ou tout autre officier, à ajouter au montant de toutes taxes à prélever sur des biens imposables du territoire de la municipalité, une somme n'excédant pas 10% pour couvrir les pertes, frais et mauvaises dettes.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

2021-03-2713 OFFRE DE SERVICE AU MTQ POUR LA PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX SUR LA ROUTE 309

CONSIDÉRANT la demande du MTQ pour la prise en charge de certains travaux sur la route 309;

CONSIDÉRANT le dépôt d'offre de service présentée au MTQ en date du 25 février 2021 par la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Gagné et résolu à l'unanimité, d'octroyer au directeur général, monsieur Sylvain Langlais, le pouvoir de négocier, prendre entente et signer, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, les documents requis afin de compléter ladite entente entre le MTQ et la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, à condition qu'elle soit avantageuse pour la Municipalité.

ADOPTÉE

2021-03-2714 RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la limite de vitesse actuelle génère des problématiques de sécurité sur divers chemins municipaux en zone rurale;

CONSIDÉRANT qu'une limite de vitesse uniformisée de 50 km augmenterait considérablement la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Travaux publics;

CONSIDÉRANT que tous les élus sont d'avis que la limite de vitesse devrait être réduite sur l'ensemble du réseau routier de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité, de réduire la limite de vitesse à 50 km sur l'ensemble du réseau routier de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et d'ajouter la signalisation permettant d'informer la population des modifications règlementaires.

ADOPTÉE

LOISIRS CULTURE ET DÉVELOPPEMENT

2021-03-2715 NOMINATION DU BUREAU TOURISTIQUE ET CULTUREL AU PARC JEAN-MATHA-CONSTANTINEAU

Il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité, de nommer le bureau touristique et culturel situé au parc Jean-Matha-Constantineau Halte du parc Jean-Matha-Constantineau.

ADOPTÉE

2021-03-2716 **MANDAT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HALTE
TOURISTIQUE ET CULTURELLE AU PARC JEAN-MATHA-
CONSTANTINEAU**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain souhaite construire une halte touristique et culturelle au parc Jean-Matha-Constantineau;

CONSIDÉRANT les plans et devis présentés par MétraPlan et les soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Handie Ladouceur et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater le directeur général, monsieur Sylvain Langlais et le directeur des Travaux publics, monsieur Robert Leclair, pour octroyer un contrat de construction et superviser lesdits travaux de la halte touristique et culturelle au parc Jean-Matha Constantineau.

Il est de plus résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général, monsieur Sylvain Langlais, à réaliser, prendre en charge la réalisation du projet et de lui octroyer le pouvoir de négocier, prendre entente et signer, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, les documents requis pour la mise en place du projet dans les temps requis en respectant le budget alloué prévue au programme de la TECQ 2021-2022.

ADOPTÉE

2021-03-2717 **CONFIRMATION D'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN À TITRE DE MEMBRE-
FONDATEUR DU FUTUR PARC RÉGIONAL 31 MILLES**

CONSIDÉRANT que la municipalité a présenté, en mars 2020, au comité exécutif de la Corporation du parc régional du lac 31 Milles, le document « *Proposition d'entente entre la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et la Corporation du parc régional du lac 31 Milles* », dans lequel étaient présentées une série d'hypothèses et de propositions pour un partenariat dans le futur parc régional;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a signé une entente d'adhésion comme membre-fondateur de la Corporation du Parc du 31 milles et du futur Parc Régional le 28 mai 2020 et qu'à cet effet, les membres actuels de la Corporation du parc régional du lac 31 Milles ont endossé les conditions d'adhésion de la municipalité;

CONSIDÉRANT que des démarches de mise en commun des efforts pour mener à terme une entente entre la MRC d'Antoine Labelle, la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et de de la MRC Vallée-de-la-Gatineau est en cours;

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et de la grande MRC d'Antoine Labelle sera bonifié par cette collaboration dans le développement du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le directeur général, monsieur Sylvain Langlais ou la directrice générale adjointe, madame Sophie Dionne, à poursuivre les démarches, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et à signer tous les documents requis en lien avec ladite demande de mise en place d'un Parc Régional en collaboration avec les acteurs cités dans les paragraphes précédents.

ADOPTÉE

2021-03-2718 **DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-Dame-de-Pontmain souhaite présenter une demande d'aide financière pour l'aménagement d'un sentier multiusage sur le chemin H.-Bondu;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Canada offre une aide financière pour la création d'espaces de vie sécuritaire et vivants dans le cadre du programme *Initiative canadienne pour des collectivités en santé*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Handie Ladouceur et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le directeur général, monsieur Sylvain Langlais ou la directrice générale adjointe, madame Sophie Dionne, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Initiative canadienne pour des collectivités en santé*, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et à signer tous les documents requis en lien avec ladite demande.

ADOPTÉE

2021-03-2719 **AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME STATIONS DE NETTOYAGE D'EMBARCATIONS 2021-2022**

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs offre actuellement une aide financière pour l'aménagement de stations de nettoyage d'embarcations par le biais de son programme *Stations de nettoyage d'embarcations 2021-2022*;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne possède pas de telles infrastructures et souhaite en faire l'acquisition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général, monsieur Sylvain Langlais, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Station de nettoyage d'embarcations 2021-2022* pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et à signer tous les documents requis en lien avec ladite demande.

ADOPTÉE

2021-03-2720 **MANDAT DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME STATIONS DE NETTOYAGE D'EMBARCATIONS 2021-2022**

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs offre actuellement une aide financière pour l'aménagement de stations de nettoyage d'embarcations par le biais de son programme *Stations de nettoyage d'embarcations 2021-2022*;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne possède pas de telles infrastructures et souhaite en faire l'acquisition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le directeur général, monsieur Sylvain Langlais, pour la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Station de nettoyage d'embarcations 2021-2022*.

ADOPTÉE

2021-03-2721 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS AGRIESPRIT DE FAC

CONSIDÉRANT que Financement agricole Canada offre actuellement une aide financière par le biais de son programme *Fonds AgriEsprit*;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière pour l'achat d'une génératrice et à réfection du toit à la salle Arc-en-ciel, ainsi que pour la mise à niveau de son matériel du service Incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le directeur général, monsieur Sylvain Langlais ou la directrice générale adjointe, madame Sophie Dionne, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Fonds AgriEsprit*, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et à signer tous les documents requis en lien avec ladite demande.

ADOPTÉE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2021-03-2722 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RESTAURATION DES TRAVERSES DE COURS D'EAU POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021-2022

CONSIDÉRANT l'appel de projets pour le financement des travaux de restauration des traverses de cours d'eau en terres publiques lancé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ;

CONSIDÉRANT la désuétude de la traverse au parc des 31 Milles;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Liliane Viens-Deschatelets et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le directeur général, monsieur Sylvain Langlais à déposer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain une demande d'aide financière dans le cadre du programme de *Restauration de traverses de cours d'eau* lancé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

ADOPTÉE

2021-03-2723

**MANDAT D'AUTORISATION DE RÉGULARISATION
DU 12, CHEMIN DES FALAISES**

CONSIDÉRANT l'état des lieux suite à l'incendie ayant ravagé deux bâtiments au 12, chemin des Falaises en 17 août 2017;

CONSIDÉRANT que l'état des lieux représente une nuisance et que les travaux effectués sont, sans y être limités à : démolition, retrait des fondations, nivelage du sol;

CONSIDÉRANT que plusieurs relances ont été effectuées dans ce dossier, dont une au syndic Raymond Chabot et deux à l'ancien propriétaire;

CONSIDÉRANT que ni la banque, ni le syndic Raymond Chabot ne veut assumer la responsabilité de cette propriété;

CONSIDÉRANT les multiples avis demeurés sans réponse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le directeur général, monsieur Sylvain Langlais, ainsi que l'inspecteur en urbanisme, monsieur Stéphane Poirier, à entreprendre des démarches légales qui s'imposent afin de régulariser l'état des lieux du 12, chemin des Falaises.

ADOPTÉE

2021-03-2724

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

ATTENDU QUE conformément à l'article 7 du règlement numéro 275 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, le mandat des membres dudit comité doit être reconduit à tous les 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE les membres actuels sont les suivants,

Madame Francine Laroche, mairesse
Monsieur Dany Gougeon, citoyen
Monsieur Serge Bastien, citoyen
Monsieur Erik Constant, président
Monsieur Normand Manguy, citoyen
Madame Liliane Viens Deschatelets, conseillère
Monsieur Stéphane Poirier, inspectrice en urbanisme et secrétaire d'assemblée
Monsieur Normand Racicot, citoyen

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Lampron et résolu à l'unanimité de reconduire la nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), tel que précédemment cité.

Il est de plus résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer une modification règlementaire afin de prolonger le mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) jusqu'au désistement de ceux-ci.

ADOPTÉE

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-03-2725 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

ATTENDU QUE l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

ATTENDU QUE le rapport d'activités 2020 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport d'activités 2020, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2021-03-2726 ADOPTION DU PROTOCOLE DE L'AFFECTION DES PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT le dépôt du protocole de l'affectation des premiers répondants par le directeur de la Sécurité incendie en février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le protocole de l'affectation des premiers répondants tel que déposé en février 2021.

ADOPTÉE

2021-03-2727 MISE À NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS DU SERVICE DES INCENDIES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la conformité des équipements de protection individuelle, ainsi que les équipements du service des incendies de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, et ce, afin de respecter la norme NFPA 1851 version 2008 exigences relatives aux habits de combats incendie, ainsi que la norme NFPA 1971-2018;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour l'achat desdits équipements;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Pierre Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder aux achats suivants : casques de protection, habits de combat incendie, boyaux, ventilateurs à pression positive et tout autre équipement requis par les normes NFPA 1851 version 2008 exigences relatives aux habits de combats incendie et NFPA 1971-2018.

ADOPTÉE

RÉGIES ET COMITÉS

CORRESPONDANCES

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

La directrice générale adjointe, madame Sophie Dionne, mentionne qu'elle n'a reçu aucune question, ni par courriel, ni par téléphone, ni via Facebook.

AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h 30.

Francine Laroche
Mairesse

Sylvain Langlais
Secrétaire-trésorier